

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« MISSION PATRIMOINE », « MYTHIC JUNGLE »
« NUMERO FETICHE », « X10 », « BANCO », « MOTS CROISES », « AS DE
CŒUR » et « 600 000 CARATS »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Émissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MISSION PATRIMOINE » fait le 24 juin 2025 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MISSION PATRIMOINE » ayant le code jeu 863, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 01 septembre 2025.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MYTHIC JUNGLE » fait le 21 juillet 2025 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MYTHIC JUNGLE » ayant le code jeu 867, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 29 septembre 2025.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 01, code jeu 799 des tickets du jeu « NUMERO FETICHE » est clôturée le dimanche 28 septembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 28 octobre 2025 inclus.

L'émission n° 02, code jeu 149 des tickets du jeu « X10 » est clôturée le dimanche 28 septembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 28 octobre 2025 inclus.

L'émission n° 01, code jeu 887 des tickets du jeu « BANCO » est clôturée le dimanche 28 septembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 28 octobre 2025 inclus.

L'émission n° 04, code jeu 675 des tickets du jeu « MOTS CROISES » est clôturée le dimanche 28 septembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 28 octobre 2025 inclus.

**Article 3 – Forclusions des émissions des tickets des jeux
et résiliation du règlement de jeu**

L'émission n° 01, code jeu 833 des tickets du jeu « AS DE CŒUR » est clôturée le dimanche 28 septembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 28 octobre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « AS DE CŒUR » le 18 juillet 2023 est résilié à compter du 29 octobre 2025.

**Article 4 – Forclusions des émissions des tickets des jeux
et résiliation du règlement de jeu (PRESTO)**

L'émission n° 01, code jeu 709 des tickets du jeu « 600 000 CARATS » est clôturée le dimanche 28 septembre 2025.

Conformément au règlement du jeu, les joueurs pourront commencer l'étape digitale à tout moment et au plus tard jusqu'au jeudi 27 décembre 2025 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au jeudi 27 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « 600 000 CARATS » le 17 janvier 2025 est résilié à compter du 28 décembre 2025.

Fait le 29 juillet 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,
C. LANTIERI